L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 25 JUIN 1886.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le confort (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LABRADOR, Pte d'Hauterive, samedi, 26 juin
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 3 juillet.
LA CHAMPAGNE, Tranb, samedi, 10 juillet.
LA NORMANDIE, de Kerasbiec, samedi, 17 juil
ST-LAURENT, Dardignac, samedi, 24 juillet.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vis compris).....$80 $100 et $120
Deuxième cabine.....$60
Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
A.D. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

COMPAGNIE BORDELAISE.
Ligne Directe de New York à Bordeaux.

Château Lafite, Château Yquem, Château Margaux, Château Léoville,
La CHATEAU MARGAUX partira de New York Mercredi, le 23 juin. Pour passages, s'adresser à L. A. FOURNIER, Agent,
2juin—3mois M18 177 rue Commune.

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U. partant tous les samedis.
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE,
Prix d'automne et d'été.
1re cabine, $60 à $100. Aller et retour, $110 à $180. 2e classe, $45 payé d'avance. Aller et retour, $80. Entrepont, à bas prix.
Peter Wright & Sons, Gen. Agts., No 55 Broadway, N. Y.,
A. E. MILLER CO., 37 Carondelet.
F. E. GUERRY, 19 rue du Camp.
Ed. A. YORKE, cnin Carondelet et Gravier.
4 nov—85 1 an

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 30 juin à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
HUDSON,
Capt. Freeman.
Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE ET COVINGTON.
LE STEAMER
NEW CAMELIA,
A partir du 11 mai 1886, partira de Milneburg à l'arrivée du train de Pontchartrain, partant de la rue des Champs Elysées :
Lundi et Jendi, pour Mandeville.
Lewisburg Madisonville, Old Landing à.....1 p. m.
Mardi, vendredi et Samedi, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, le samedi allant jusqu'à Old Landing à.....4 p. m.
EXCURSIONS.
Mercredi pour Mandeville et Old Landing à.....8 a. m.
Dimanche, pour Mandeville et Old Landing à.....7 a. m.
Mercredi, pour Mandeville et Madisonville à.....6 p. m.
Dimanche pour Madisonville directement à.....6 p. m
RETOUR.
Le steamer part de Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à.....5 a. m
De Old Landing les mardis et vendredis à.....6 a. m.
De Old Landing les mercredis et dimanches à.....3 p. m.
Les heures et le temps le permettant.
Les jours d'excursion, le prix, aller retour sera de $1. Enfants, moitié prix
Fret reçu tous les jours au dépôt du chemin de fer Louisville & Nashville à la tête de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent.
9mai— No. 47 rue Carondelet.

Ligne régulière du haut de la côte,
Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.
Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et ous les débarcadères intermédiaires,
ASSOMPTION,
Part tous les LUNDIS, à 5 heures p. m., et les VENDREDIS, à midi.
Pour Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.
SEWEL,
Part tous les MERCREDIS à midi, et les SAMEDIS, à 5 heures p. m.
1er sept B. RIVET, Agent.

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer Pontchartrain.
Les trains partent de la gare, au pied des Champs-Elysées, à 5:30, 7, 8, 9:30, 10:30 et 11:50 du matin, 1 et 2 h. du de l'après-midi. Ils partent de la gare L. & N., au pied de la rue du Canal, toutes les demi-heures, de 3 h. de l'après-midi à 11 h. du soir. Tous les trains de bateaux partent de la rue du Canal.
11juin—

LOUISVILLE, NEW ORLEANS
—AND—
TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.
No 1.....9.00 A. M.	No 2.....5:00 P. M	No 3.....7:35 A. M	No 4.....8:50 P. M
No 5.....10:00 A. M.	No 6.....4:15 P. M.		

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; ils ne s'arrêtent pas entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge ni entre Vicksburg et Burdette.
Les trains Nos 3, 4, 5 et 6 s'arrêtent à toutes les stations régulières et à toutes les *flag stations*.
Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Natchez, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.
Les trains 1, 2, 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains No V. S. and P. et V. et M.
Les trains Nos 1 et 2 correspondent à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.
Les trains 3 et 4 vont de la Nile-Orléans à Greenville.
Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
JOHN BRADLEY
Agent Général.
A. J. KNAPP, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS.
Agent Commercial.
4mai—1an

Route du nord et du Nouveau-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. A Pacific System via Morgan's L. & Tex. R. & Pa. Co.
Départ de la Nouvelle-Orléans.
No 50 Local...8:10 a m | No 18 Calif'a 7:40 a m
No 20 Calif'a 7:30 p m | No 51 Local 6:30 p m
Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places de chars-dortoirs à retenir toute les jours au bureau sous Magasine et Natchez.
A. G. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCRIVENER Traffic Manager.
17 mai 84—1an

Suggestions Particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

La Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la prompte exécution des reglements de la Quarantaine et de prévenir autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature, les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des portes principaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines de navires, les agents maritimes ou consulaires, sont invités tout particulièrement à faire comprendre aux passagers partant de ports soumis à la quarantaine la nécessité d'emporter aucun bagage qui pourrait être sacqué par l'eau ou autrement pendant l'opération de désinfection. Ces passagers sont prévenus d'une manière toute spéciale de ne pas se charger de soieries, dentelles, velours ou autres tissus délicate, parce qu'ils auraient à assumer tous les risques de détérioration.

4. Les navires moulillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'amarrer, si c'est possible loin de l'étage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible, et à permettre aux agents de la quarantaine de pompe l'eau de la cale et de nettoyer celleci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, jardins toutes les parties du navire. On peut se préparer les désinfectants les plus efficaces, ainsi que les instructions nécessaire pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires partant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire tomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tous navires observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de la Quarantaine, et seront remplis les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

LA QUARANTAINE.
PROCLAMATION.
DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
Etat de la Louisiane.

Attendu que, le 16 avril 1886, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a invité l'Exécutif de cet Etat à émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les bases :

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine soit mise en vigueur à partir du DIXIÈME JOUR DE MAI 1886, dans les conditions suivantes, savoir :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine, ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants :

PREMIÈRE CLASSE—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés ; c'est-à dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune ou quelque autre maladie infectieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu cette maladie à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire, à la station quarantaine supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis au même traitement, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantaine inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci-dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, tant aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur lesquels subiront une détention de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés de l'être, ou qui peuvent le devoir plus tard, seront soumis au même traitement que ci-dessus.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, et appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, en toute autre station quarantaine de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir été astreints à une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'à une complète désinfection.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes Stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des réglements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nile-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits réglements et des lois quarantenaires de l'Etat.

En foi de quoi, j'ai ici apposé ma signature et fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 19e jour d'avril, de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt-six.

D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur :
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE LOUCATUR.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.
1er sept85—1an

CHRISTMAS ON WHEELS.
Entrepôt de Voitures de R. P. RANDALL,
162 RUE GRAVIER.
BICYCLES, TRICYCLES, VOITURES D'ENFANT, BUGGIES ET VOITURES DE PLAISIR, ETC
10 juil 85—1an

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie
Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Perou, cette injection n'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les *coulements* les plus rebelles.
Dépot à Paris, 8, rue Vivienne.

Qui ine de Pelletier
ou des 3 Cachets
Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Nevralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, les Gouts, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de PELLETIER, agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.
PELLETIER
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.
(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)
Bureau, No 33 rue du Camp.
ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885 :

Primes sur risques d'incendie.....	$115,641 66	
de rivières.....	7,773 86	
maritimes.....	6,895 13	
	$130,313 65	
A ajouter primes non acquises pour 1884.....	40,206 60	
	$170,520 25	
A déduire:		
Pertes d'incendie.....	$43,669 76	
Pertes de rivières.....	4,893 85	
Pertes maritimes.....	2,970 62	
Réfaction.....	17,457 87	
Réassurances.....	15,200 22	
Primes remboursées.....	8,932 52	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyers, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt.....	26,588 64	
	$113,713 48	
		$ 56,806 77
Réservé pour pertes non estimées.....	$ 5,107 00	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour, et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions.....	22,086 07	
Réservé pour primes non acquises en 1885.....	29,613 70	
	$ 56,806 77	
La Compagnie possède l'actif suivant		
Billets d'action.....	$ 6,380 82	
Prêts sur nantissement et hypothèque.....	158,101 86	
Billets à ordre.....	6,044 69	
Propriétés foncières.....	15,000 00	
Argent comptant et argent en banque.....	76,437 90	
Primes en voie de collection.....	40,215 50	
Meubles de bureau divers.....	4,523 53	
		$306,704 30
PASSIF.		
Capital.....	$150,000 00	
Réserve pour pertes non estimées.....	5,107 00	
Intérêt et dividendes.....	22,086 07	
Réserve pour primes non acquises.		
Fonds de réserve et surplus.....	129,511 23	
		$306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.
R. H. BENNÈS, Secrétaire.
J. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier, 1886.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT-CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes.
R. H. BENNÈS, Secrétaire.
J. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Conseil de Direction:
Jacob Alexander, Léon Bertoli,
H. H. Bierhorst, Phil. Beck,
Peter Blaise, P. Egan,
H. Ellerman, Jno. Fitzpatrick,
C. Taylor Fauche, Chas. Hénard
A. H. Isaacson, J. N. Marks,
A. A. Maginnis, Wash. Marks,
T. Prudhomme, A. H. Sieward,
Otto Thoman, Jno. Everett.
22 janv—1 mois

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.
Seizième Etat Annuel.
Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur les risques de mer.....	$179,058 81	
Primes sur les risques de rivières.....	4,885 18	
Primes sur les risques de feu.....	5,356 64	
	$189,300 63	
Total des primes.....		
Ajoutez—Risques non échus de 1884.....	37,026 32	
Total des primes.....		$226,326 95
Ajoutez — Intérêts et profits et pertes.....	$ 27,580 00	
Moins les salaires et les frais généraux.....	11,764 03	15,815 97
Fonds de surplus de 1884.....		15,000 00
Total.....		$257,142 92
Pertes payées.....		
Sur les incendies.....	$ 64,951 72	
Sur les mers.....	1,420 56	
Sur les rivières.....	5,683 75	
	$ 76,056 03	
Réassurances.....	35,211 89	
Réductions et primes remboursées.....	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, compris 5 pour cent service Babcock et souscriptions.....	9,135 16	168,767 29
Profits.....		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées.....	$ 41,769 60	
Primes non payées.....	7,268 00	
Dividendes 5 pour cent déclaré et payé en janvier 1885.....	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886.....	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus.....	2,337 97	
		$88,375 63

ACTIF.

Argent en caisse.....	$36,120 33	
$70,000 Etats-Unis 4 0/0.....	86,100 00	
$70,000 Bons d'Etats-Unis 3 0/0.....	71,400 00	
$50,000 Bons Consolidés de la Nile-Orléans.....	52,000 00	
$58,220 Bons à Primes de la Nile-Orléans.....	57,055 60	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.....	15,000 00	
		$317,675 93
Primes en voie de recouvrement.....	17,699 45	
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe.....	54,632 74	
Prêts sur hypothèque.....	54,871 34	
Effets recevoir.....	2,885 00	
Bons, actions et autres valeurs.....	12,819 52	
Meubles et installations de bureaux.....	2,500 00	
		$463,077 98

PASSIF.

Capital payé en 1 plein.....	$300,000 00	
Dividendes non réclamés.....	2,640 00	
Pertes non réglées.....	75,500 00	
Primes non expirées.....	136,280 00	
		$514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LÉON SÉRÉ, Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, notaire 20 janvier 1886.
CHAS G. ANDRY, Notaire

ASSURANCES.

Vingt-Huitième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885 :

Sur les risques d'incendie.....	$409,245 28	
Sur les risques de mer.....	54,324 83	
Sur les risques de rivières.....	26,385 35	
	$490,555 46	
A ajouter: Primes non acquises de 1884.....	83,989 25	$574,544 71
A ajouter: Intérêts, profits et pertes.....		20,871 00
		$595,415 71
A déduire: Pertes payées sur les risques d'incendie.....	$183,905 58	
du sur les risques de mer.....	25,498 63	
du sur les risques de rivières.....	12,268 43	
	$226,672 64	
Réassurances.....	29,410 67	
Primes remboursées.....	60,353 31	
Réfaction.....	73,992 27	
Bureau des assureurs, salaires et autres dépenses.....	38,826 21	$429,442 53
		165,973 18
A déduire dividende semi annuel de 5 0/0 payé en juillet 1885.....		12,206 20
		$153,766 98
Dividende semi annuel de 5 0/0, payable à partir du 14 janvier 1886.....		12,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées.....		16,732 84
Montant reservé pour risques non terminées au 31 décembre 1885		104,534 14
Montant porté au fonds de réserve		20,000 00
		$153,766 98

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques.....	26,316 67
Prêts sur nantissement.....	127,584 56
Billets payables.....	5,921 88
Billets à recevoir sur demande.....	9,513 86
Bons d'Etat et de ville.....	44,795 54
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions.....	11,657 84
10 part des compagnies d'assurance	3,100 00
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Biens fonciers.....	4,698 59
Primes en voie de perception.....	166,241 18
En caisse.....	60,989 79
Tota actif.....	$403,766 98

—PASSIF.—

Capital.....	250,000 00
Fonds de réserve.....	20,000 00
Reserve pour primes non acquises.	104,534 14
Pertes non réglées.....	16,732 84
Dividende 5 0/0 déclaré le 13 janvier 1886.....	12,500 00
	$403,766 98

Le Tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALAZON,
Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire.
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1885 soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants, et que la balance des profits, soit quinze mille piastres, soit portée au compte de profits et pertes.

BULLETIN FINANCIER.
Jeudi, 24 juin 1886

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE)
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine.....	$4,102,412 00	$597,465 00
Même temps la semaine dernière.....	4,789,918 00	564,392 00

ARGENT AMÉRICAIN.
Argent américain (étalon ... au pair
... (timde dollar). 78 c

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain.....	77	
Pièces de 5 francs.....	80@	4c
Pièces de 20 francs.....	$3,80@	$,90
Souverains.....	4,80@	4,85
Pièces de 10 thalers.....	7,50@	...
Doublons espagnols.....	15,40	
Doublons patriotes.....	15,35	
Doublons mexicains.....	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicains.	...@	19,40
Or de l'Amérique du Sud.....	80c par peso	
20 marcs prussiens.....	4,60@	4,75
Or de la Californie.....	738 0@	sec
Or américain, poids léger.....	95@	97
Or américain, mutilé.....	5 0@	d'escompte

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande et stable mais toujours abondant.

Prêts sur demande: aux banques 3 à 5 pour cent; en dehors des banques, 3 à 4 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:

Papier de commerce exceptionnel.....	6 pour cent
A 1.....	7@8 --
Prêts sur garanties collatérales.....	4@6 --
Hypothèque A1.....	7@8 --

FUTURS

Calmes et stables.

Juin 9.17 A 9.20; juillet 9.20 A 9.21; août 9.23 A ——; septembre 9.20 A 9.21; octobre 9.08 A 9.09; novembre 9.04 A 9.05; décembre 9.06 A 9.07; janvier 9.14 A 9.15; février 9.22 A 9.24; mars 9.32 A 9.34; avril 9.42 A 9.44.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nile-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,712,800 balles; même temps l'année dernière, 1,512,291 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,249,779 balles; même temps l'année dernière, 4,704,601 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,505,371 balles; même temps, l'année dernière, 1,303,559 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,063,512 balles; même temps l'année dernière, 3,736,973 balles

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 49,828 balles; même temps l'année dernière, 54,827 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 385,467 balles; même temps, l'année dernière, 328,343 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.
SUR PLACE.
Stable avec une assez bonne demande.
Cotes — 5 3/4d pour le Middling Uplands; 5 3/16d pour le Middling Orleans.

FUTURS.
4 p. m.—Stables.

MARCHE DU HAVRE.
Calme et stable.
Cotes: 127 frs. pour le Très Ordinaire (sur place) et 61 fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.
Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—Open kettle et Centrifugal stables.
Ventes 397 barils et 14 boucauts de sucre et 244 barils de mélasse

OPEN KETTLE—

Choice.....	—@ 5 1/2
Strictly prime.....	—@ 5 1/4
Prime.....	—@ 5 1/8
Fully fair.....	—@ 4 7/8
Good fair.....	4 1/2@ 4 7/8
Fair.....	—@ 4 1/8
Good common.....	4 1/2@ 4 1/4
Common.....	4 1/2@ 4 1/2
Inferior.....	3 1/2@ 4 1/2

CENTRIFUGAL—

Plantation granulated.....	—@ —
Off granulated.....	—@ —
Choice white.....	6 1/16@ 6 1/4
Off whites.....	5 7/8@ 6
Gray off white.....	—@ —
Choice yellow clarified.....	5 11/16@ —
Prime yellow.....	—@ 5 3/4
Off yellow.....	5 1/2@ 5 5/8
Seconds.....	4 1/2@ 5 7/16

MÉLASSE—Open Kettle stable.

Fancy.....	Nominal.
Choice.....	—@ —
Strict prime.....	—@ 32
Good prime.....	—@ 32
Prime.....	20@ 22
Good fair.....	17@ 18
Fair.....	15@ 16
Good common.....	13@ 14
Common.....	—@ —

CENTRIFUGAL—Facile.

Choice.....	Nominal
Strictly prime.....	15@ 19
Good prime.....	—
Prime.....	—
Fair.....	—
Good fair.....	12@ 13
Good common.....	—
Common.....	8@ 11
Inferior.....	—@ —
SIROP—	—

RIZ DE LA LOUISIANE.
Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ CLEAN—Calme.

Fancy.....	nominal
Choice.....	—
Prime.....	—
Good.....	4 3/4
Fair.....	3 3/4@ 3 7/8
Ordinary.....	3 3/8@ 3 1/2
Common.....	2 1/2@ 3
No 2.....	2 3/4@ 2 7/8

RIZ BRUT—Calme.
$1 50 à 3 25 le baril de 162 livres.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détailliants demandent 1/4 à 1/2c de plus).
Au dehors de la Bourse le riz paie cent cents $14 00 pour le cutled et $10 00 pour le unhulled, et le son $7 50 à 8 00.

FARINES ET GRUS.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse :
FARINE—Calme et facile.
Extra fancy à $4 00 à 4 12 1/2; fancy $4 25 à 4.25 le baril; choix $4 00 à 4 12 1/2; family $ — à — .
FARINE DE MAIS—$2 10.

HORS DE LA BOURSE.
FARINE SUR ORGE—Winter wheat now patente $5 00 à 5 25 le baril; extra fancy $3 12 1/2 à 3 87 1/2; choix $4 25; Minnesota patente $4 50; patente $5 12 1/2.
FARINE DE MAIS—$2 20 à 2 30.
CRÉAM MEALE—Choice $2 20 à 2 25.
GRU FIN—Choice $2 20 à 2 25.
GRU—Nominal à $2 75 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$2 50 à 2 75.
OAT MEAL—Coarse $5 50 à 5 75; fine 5 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.
MAIS — Le maïs a été coté à 50 pour le blanc; 44 à 45 pour le mêlé et à 48 à 49 pour le jaune.
AVOINE—De l'Ouest 34 1/2 à 35; Texas — —
SON—60 à 62 1/2c.
FOIN—Prime $13 50 à 14 50; Choice $15 00 à 15 50.

HORS DE LA BOURSE.
Les petits lots se vendent aux prix suivants : maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros :
Les provisions sont fermes.
MESS PORK—$9 37 1/2.
VIANDES SALES SECHES — Epaules 6 1/2 à 6 3/4; shortrib sides 6 3/4 à 6 7/8; long clear 6 à 6 1/4.
BACON—Epaules à 6 1/2 à 6 3/4; short rib sides 6 3/4; long clear sides 6 7/8.
GRAISSE—En tierces, refiné, 6
JAMBON—
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le lard, et de 50 à 75c pour les autres articles provenant du pays.

HORS DE LA BOURSE
DIVERS — Jobbing — Prime mess $9 25 9 50; family pork, $9 25; extra prime and rump pork, $8 50 à 8 75. Plain or cauvassed shoulders 6 3/4 6 3/4, selon la quantité; sides 6 3/4 à 6 7/8; Cincinnati fancy, small, 7 1/4 à 8. California hams, 7 1/2 à 7 3/4; fancy breakfast bacon 8 1/2 9; choice to fancy s. c. c. hams, 10 à 11 1/2c medium to ordinary s. c. plain or canvassed hams, 7 1/2 à 8 1/2c; Pic pork $5 50 à 5 75 le demi-baril et $9 50 à 9 75 le baril.
BŒUF — Jobbing — Extra plate beef à $9 50; plate beef $8 50 à 8 75 le baril; extra plate $5 50 en baril; extra mess à $4 25 à 4 50 en demi-baril; extra mess beef à $8 00 le baril; New York Fulton market $6 75 à 7 00 le demi baril.

GROCERIES.
Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFÉ—Prime 10 1/2 ——; good 10 1/4 ——; fair 9 3/4 ——; ordinary 9 1/2 ——; common 7 1/2 ——la livre.
THÉ—Extra Formose 85c à $1 00 la livre choice to fine 40 à 70c; air to medium 24 à 35 imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE — Western creamery—Extra 18 à 19; extra firsts 16 à 17; firsts à 15, seconds à ——; cold storage butter à ——; Western Dairy—Extra 13 à 14c; extra firsts à ——; country old 3 à 4; packed best 11 à 12; common to fair — à —. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE—New York creams, fancy à 9 1/4 à 10; Western Cheddars full cream 8 à 8 1/2; Western twins, part cream, fancy 6 à 6 1/2; Ohio flats, fancy full cream 8 à 8 1/2; Ohio flats, part skims, choice 6 à 6 1/2; Western flats, skims, 4 à 4 1/2.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 70c; Gretna Coarse 60c; City Fine 90c; Gretna Fine 80c; City Crushed 80c; Rock Salt 1 1/4c la livre; pocket Salt 1 1/2 à 5, selon la grosseur.
CHANDELLES STAR—Full weighte 11c la livre.
AMIDON—3 à 3 1/2c la livre.

FRUITS ET NOIX.
Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 5 à 50c de plus pour les petits lots et 1/4 à 1c de plus par livre
DU PAYS — Prunes 25 à 60c, la boîte; pommes 25 à 50; pêches 25 c à $ 1 00; Texas water melons $15 00 à 18 00 le 100; melons français $13 00 le 100; maçacas de la Louisiane 4 à 20c, selon la grosseur; du Texas 5 à 12 1/2; pistaches rouge du Tennessee 4 à 5c la livre; pommes sèches 4a 3/4 à 4; sliced 5 1/2 à 6; evaporated 8 à 8 1/2.
ETRANGERS—Oranges imperiales — la boîte; oranges de Palerme — ; oranges de Messine ——; Citrons de Messine $6 00 à 7 50; Citrons de Palerme $6 00 à 7 50; Banana lay